



Il faut augmenter les salaires

Tous en grève et en manifestation le 5 octobre 2021

Une hausse des prix jamais vue depuis 2008

L'inflation de 2,2% entre novembre 2020 et août 2021 ne reflète qu'une partie de la réalité. Ainsi, cumulée sur un an, la hausse a été de 31 % pour le gaz, de 17 % pour les produits pétroliers, de 6,8 % pour les produits alimentaires frais. Le prix de l'électricité pourrait augmenter de 10% début 2022, soit 150€ par ménage et par an en moyenne.

Cette inflation est en bonne partie créée par les groupes industriels, qui restreignent leurs capacités de production pour faire monter les prix. Par exemple, grâce à un prix du pétrole en hausse de 38 % depuis trois mois, Total a pu annoncer un profit record de 3,3 milliards de dollars rien que pour le premier trimestre 2021, tout en n'ayant eu à augmenter sa production que de 0,8 %.

A cela s'ajoute l'augmentation des dépenses de logement : l'immobilier est devenu une source d'enrichissement pour une petite classe privilégiée et une cause profonde de tensions et d'appauvrissement pour le reste de la société. 10% des ménages les plus modestes consacrent 40% de leurs revenus pour se loger.

Bientôt tous au Smic ?

Face à cette inflation de 2,2%, le gouvernement a été contraint par le code du travail de revaloriser le Smic de 35€ bruts à partir du 1er octobre. Il a dû annoncer dans l'urgence une revalorisation des débuts de carrière des catégories C, afin de ne pas laisser plusieurs centaines de milliers d'agents passer sous le Smic.

Ces rattrapages d'urgence sont devenus monnaie courante : les salaires dans la Fonction publique se tassent d'année en année et déjà aujourd'hui plus d'un million d'agents sont payés entre le Smic et le Smic + 10 % (et c'est encore beaucoup moins pour ceux qui sont à temps partiel imposé). C'est deux fois plus qu'il y a 20 ans !

En effet, en prenant en compte l'inflation, la valeur du point d'indice, qui détermine le salaire des fonctionnaires, a chuté de 8,27 % depuis 2010.

- Un agent de catégorie A est aujourd'hui recruté à peine à 20 % au-dessus du SMIC. Son salaire de recrutement était 50 % au-dessus du SMIC il y a 20 ans !
- Un agent de catégorie B déroulant sa carrière complète sur deux grades va voir son salaire évoluer de 56 % entre son début et sa fin de carrière. C'était 72 % il y a 20 ans et pour une durée de carrière moins longue !
- Un agent de catégorie C qui déroule une carrière complète sur deux grades bénéficie d'une amplitude de carrière de 28 %. C'était 40 % il y a 20 ans avec une durée de carrière plus courte de 6 ans.

Salaires, retraites, assurance chômage : tout est lié

La logique des gouvernements successifs a été de compenser ces baisses de salaire indiciaire par des primes, notamment avec la mise en place du nouveau régime de primes Rifseep à partir de 2016 dans la Fonction publique. Outre le fait que ces primes sont de plus en plus individualisées, ce qui met les agents en concurrence et donne toujours plus de pouvoir aux supérieurs hiérarchiques, elles ne sont pas comptées dans les cotisations sociales : retraites, assurance maladie, allocations familiales etc.

Ainsi, le gel du point d'indice et des carrières ont aussi pour effet de conduire, année après année, à une baisse drastique des pensions et retraites servies aux fonctionnaires et non titulaires qui partent à la retraite. La logique est la même dans le privé, où les différents gouvernements ont multiplié les cadeaux aux patrons en les exonérant de cotisations sociales sur les salaires. Il n'y a par exemple presque plus de cotisations sociales payées par les employeurs sur les salaires au Smic, ce qui les incite à la fois à garder les salarié.e.s au Smic, et vide la sécurité sociale de ses cotisations.

La seule réponse du gouvernement, c'est de toujours remettre en cause la Protection sociale. Il envisage ainsi d'augmenter l'âge de départ à 64 ans. Et il maintient malgré l'avis du Conseil constitutionnel sa réforme de l'assurance chômage, qu'il voudrait mettre en œuvre au 1er octobre, et qui se soldera par des baisses d'allocations de 300€ en moyenne pour un salarié ayant cotisé au Smic.

Pour inverser cette logique, la CGT appelle avec FO, la FSU, Solidaires et l'Unef tous les salarié.es, du public comme du privé, à la grève et à la manifestation le 5 octobre, pour faire aboutir les revendications suivantes :

- Le Smic à 2000€ bruts
- Pour un dégel immédiat du point d'indice, une augmentation des salaires des contractuel.les et des pensions de 10%
- Non à la retraite par points, non à une nouvelle hausse de l'âge de départ. Il faut augmenter les cotisations des employeurs, augmenter les salaires, embaucher les chômeur.ses pour pouvoir partir plus tôt, en bonne santé et avec de bonnes retraites
- Non à la réforme de l'assurance-chômage
- Pour l'arrêt de la contractualisation des personnels et pour la titularisation de toutes et tous les contractuel.le-s sur mission pérenne ;
- Pour la défense des statuts et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Pour de meilleures conditions de travail et d'études ;
- Pour une augmentation significative du financement récurrent des activités de recherche ;
- Pour les libertés académiques et la défense de tout le personnel de l'ESR.

« La lutte paye »

2021 : le projet de privatisation des aéroports de Paris a été stoppé par la mobilisation des syndicats et des citoyens. La lutte paie !

2021 : le projet Hercule du gouvernement Macron et de la direction d'EDF, est à l'arrêt ! Il devait « mettre en pièces » l'entreprise, livrer sa partie rentable aux intérêts privés. La mobilisation des travailleurs et travailleuses du secteur, exemplaire, notamment CGT, a mis en échec Macron et son monde ! Oui, la lutte paie !

2021 : en septembre, 130 agents du ménage de la société Arc-en-ciel travaillant à Sorbonne université ont fait grève à 100% pendant 8 jours. Ils ont gagné sur toutes leurs revendications : arrêt des restructurations, départ d'un chef autoritaire, paiement des heures supplémentaires etc.

Il faut augmenter les salaires
Tous en grève et en manifestation le 5 octobre

ADJOINTS TECHNIQUES
CHERCHEURS
DOCTORANTS
INGENIEURS
PRECAIRES
TECHNICIENS

Rejoignez [le S.N.T.R.S-C.G.T](http://www.snt.rs-cgt.fr) :

suivre le lien <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntscgt/spip.php?rubrique32>